

Ecole maternelle
Pierre Siriex
Boulevard Maurice Ouin
91820 Boutigny sur Essonne

Ecole élémentaire
Les Singes verts
Lieu-dit Les singes verts
91820 Boutigny sur Essonne

Procès-verbal du Conseil d'école commun exceptionnel du 16 mai 2014

Étaient présents

Les enseignants

Pour l'école maternelle

M^{me} Bernard
M^{me} Danhyer
M^{me} Jolly-Jullien, Directrice
M^{me} Parouteau
M^{me} Leclou

Les parents

M^{me} Bensaada
M^{me} Khellaf
M^{me} Gasnier
M^{me} Danes-Laurain
M^{me} Després

La municipalité

M Denibas, Maire
Mme Roques, Adjointe au Maire

Pour l'école élémentaire

Pour l'Association de parents

M^{me} Belmont
M^{me} Bornerie
M^{me} Giambrone
M^{me} Martin
M Moreau
M^{me} Vignon
M Tessier, Directeur

M^{me} Berkani
M^{me} Comptour

Pour la liste d'union

M^{me} Thibeaux

Absents excusés

M^{me} Neplaz, inspectrice de l'Éducation Nationale, M^{me} Buc, M^{me} Wulleman

A l'issue d'un vote dont les résultats sont annexés ci-après, le Conseil d'école commun donne son accord pour l'entrée des écoles maternelle et élémentaire de la commune dans l'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires prévue par le décret 2014-457 du 7 mai 2014 et l'organisation du temps scolaire suivant :

Pour l'école maternelle

matin : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi classe de 8h40 à 11h40
midi : Lundi, Mardi, Vendredi pause méridienne de 11h40 à 13h40
après-midi : Lundi, Mardi, Vendredi classe de 13h40 à 16h40

Pour l'école élémentaire

matin : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi classe de 8h30 à 11h30
midi : Lundi, Mardi, Vendredi pause méridienne de 11h30 à 13h30
après-midi : Lundi, Mardi, Vendredi classe de 13h30 à 16h30

Le jeudi après midi est libéré. Les familles qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant aux TAP proposés par la municipalité dont les contenus et les modalités de participation sont définies dans le projet d'expérimentation validé par Monsieur le Directeur académique des Services de l'Éducation nationale de l'Essonne par délégation de Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles.

La directrice de l'école maternelle : Sophie Jolly-Jullien

Le directeur de l'école élémentaire: Jean-Claude Tessier

Annexe 1 RÉSULTATS DU VOTE

Vote sur l'entrée des écoles maternelle et élémentaire de la commune dans l'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires prévue par le décret 2014-457 du 7 mai 2014 (libération d'un après-midi dans la semaine)

Vote contre : 1 voix
Vote en abstention : 0 voix
Vote pour : 21 voix

Choix de l'après-midi libéré
Jeudi après-midi : 17 voix
Vendredi après-midi : 5 voix

Répartition des voix entre les membres du Conseil d'école commun

enseignants : 11 voix
parents : pour l'école maternelle : 4 voix
 pour l'école élémentaire: 7 voix
municipalité : 4 voix

Répartition des voix des membres du Conseil d'école commun présents à la réunion du 16 mai 2014

enseignants : 11 voix
parents : pour l'école maternelle : 4 voix
 pour l'école élémentaire: 3 voix
municipalité : 4 voix